

*COMPTE RENDU SOMMAIRE*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 1<sup>er</sup> septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le samedi 1<sup>er</sup> septembre à 10 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe, maire.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, M. MONTHILLER Gérard, Mme LEPAGE Hélène, Mme Armelle NICOUD, Mme COMBECAU Solenn, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas, M. HIERNAUX Vincent.

Absents excusés : Mme Elise MERNARD donne pouvoir à M. Philippe HOUDAILLE, Mme VERBEKE Muriel donne pouvoir à M. MONTHILLER Gérard, M. VERBEKE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme NICOUD Armelle.

Secrétaire de séance : M. HIERNAUX Vincent.

Le compte rendu de la réunion municipal dernière est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION RELATIVE A LA DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE DE MOUSSY DANS L'INSTANCE NO 1807311-6 INTRODUITE PAR MONSIEUR NOËL ALFRED CAILLEE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que par requête en date du 23 juillet 2018, Monsieur Noël Alfred CAILLEE a déposé devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise un recours visant à l'annulation de la délibération du conseil municipal de Moussy approuvant le plan d'occupation des sols de la commune ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Autorise monsieur le maire à ester en défense dans la requête no 1807311-6 introduite devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Désigne le cabinet NS AVOCATS - Nadia SAÏDI, 23 avenue Foch 75116 Paris, pour représenter la commune dans cette instance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros	145 786.32 €	
D 16449 : Opérations afférentes à la ligne		145 786.32 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>	<b>145 786.32 €</b>	<b>145 786.32 €</b>

**DELIBERATION RELATIVE A LA REPARATION DE LA CLOCHE DE L'EGLISE DE MOUSSY**

La cloche de l'église a dû être arrêtée en urgence à l'automne dernier par sécurité. En effet, elle menaçait de se décrocher de son emplacement et elle présente plusieurs fêlures.

Le montant représente la somme de 9 207 € TTC.

De nombreux éléments sont à changer :

- Le « mouton » élément sur lequel est fixé la cloche, le moteur et l'ensemble de transmission.
- le remplacement de l'horloge pilote avec tableau de commande intégré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du PNR pour financer les travaux nécessaires à cette réalisation selon le plan de financement suivant :

Opérations	Société	Montant Total HT	Montant Subvention PNR – 50 %	Montant subvention Conseil Départemental – 20 %	Montant communal (ht)
Réparation de la cloche de l'église	<i>Horloges HUCHEZ 4 rue de la Croix 60420 La Ferrières</i>	7 672,51 €	3 836,25 €	1 534,50 €	<b>2 301,76 €</b>

**Autofinancement de la commune (TVA incluse) : 3 836,26 € TTC**

- De prévoir la réalisation de ces travaux sur l'année 2018,
- De s'engager à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,
- De ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PEINTURE DES TOILETTES ET HALL D'ENTREE – OPERATION 3 DU CONTRAT RURAL**

Dans le cadre de la réalisation de l'opération 3 du contrat rural dénommée « restructuration de la mairie » et suite aux travaux de la société VEXIN ART ELECTRIQUE consistant à la réalisation des toilettes et hall (vestiaire) accessibles dans les locaux de la mairie, monsieur le maire propose de mettre en peinture les nouvelles pièces par cette même société.

Les travaux consistent à :

- La mise en peinture des toilettes et du hall (vestiaire), accessibles depuis les locaux de la mairie

La société VEXIN ART ELECTRIQUE - Dominique Vicq, domiciliée à : 23, rue de Bourgogne / 95420 Genainville a fait parvenir 2 devis, un pour la peinture des toilettes et l'autre pour le hall

**Devis n° 189-21 – Peinture du hall (murs, plafond et plinthes)**

- Réalisation des finitions des murs,
- Mise en peinture apprêt,
- Enduit et ponçage,
- 2 couches de peinture finition couleur à définir

Total HT : 563,50 €

TVA : 56,35 €

Total TTC : 619,85 €

**Devis n° 189-22 – Peinture des toilettes (murs et plinthes)**

- Réalisation des finitions des murs,
- Mise en peinture apprêt,
- Enduit et ponçage,
- 2 couches de peinture finition couleur à définir

Total HT : 426,00 €

TVA : 42,60 €

Total TTC : 468,60 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir l'entreprise société VEXIN ART ELECTRIQUE - Dominique Vicq, domiciliée à : 23, rue de Bourgogne / 95420 Genainville pour la réalisation des travaux de peinture aux toilettes/hall (vestiaire) accessibles dans les locaux de la mairie, selon les devis de l'entreprise n° 189-21 et 189-22 du 2 septembre 2018, pour un montant global de 989,50 € HT, soit 1088,45 € TTC.

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Question du conseil municipal sur la suppression de la place handicapé rue du moulin-neuf :** Cette place n'apparaît plus être utile. Une demande pour retirer cette place va être formulée au Conseil Départemental.

Rappel pour se garer sur un emplacement réservé : Une personne transportant la personne titulaire de la carte mobilité inclusion stationnement peut se garer sur un emplacement réservé, **si le titulaire de la carte est dans le véhicule.**

La carte doit être apposée sur le pare-brise avant du véhicule, de manière à être vue aisément.

**Travaux rue du Moulin-neuf :** Dans le cadre de travaux au château, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il avait pris un arrêté municipal réglementant temporairement la circulation rue du moulin-neuf du 3 septembre au 14 décembre 2018. Cet arrêté porte le n° 201804. Il restera affiché toute la durée des travaux dans le panneau d'affichage de la mairie ainsi qu'aux endroits des travaux.



**Souscription pour la réparation de la cloche de l'église** : La convention avec la Fondation du Patrimoine a été signée. La souscription débutera prochainement.

Séance levée à 11 heures 30

Fait à MOUSSY, le 06/09/2018

Le maire,  
Philippe Houdaille

